

contre de ce principe, tout député a l'obligation de s'y opposer.

Aux yeux de certains députés, les projets actuels du gouvernement peuvent paraître trompeusement modérés. En réalité, cependant, il s'est révélé que des transformations semblables ne sont qu'un premier pas.

Au Colorado, par exemple, une loi semblable a grandement fait augmenter le nombre d'avortements dans les hôpitaux, sans réduire le nombre d'avortements clandestins. De plus, ce n'est que le commencement.

Quelques pays ont adopté des lois encore plus permissives, allant jusqu'à légaliser l'avortement sur demande. Presque tous, cependant, ont commencé en légalisant l'avortement pour de soi-disant raisons de santé.

Ainsi fit la Suède, en 1921. Plus tard, en 1938, l'avortement pour des raisons sociales, eugéniques et autres devenait possible. En 1946, la loi devenait encore plus large.

En Pologne aussi, on a d'abord légalisé l'avortement pour de vagues motifs médicaux. En 1956, ces motifs allèrent jusqu'à inclure des raisons sociales; aujourd'hui les lois polonaises sur l'avortement sont parmi les plus permissives au monde.

La loi permissive britannique entra en vigueur l'an dernier, suite cependant à une série de décisions juridiques qui, en fait, rendaient l'avortement légal pour des raisons de santé. La première de ces décisions fut rendue en 1938 et, depuis, les pressions ne cessent de croître en vue de l'avortement sur demande.

Tout argument en faveur d'un élargissement des lois sur l'avortement est basé sur l'une ou l'autre des suppositions suivantes:

a) que l'enfant qui n'est pas encore né n'est pas un être humain;

b) que certains êtres humains ont moins de valeur que d'autres et, de ce fait, sont sacrificiables.

Les changements proposés à nos lois sur l'avortement furent défendus comme un compromis ou une solution de complaisance. Mais lorsqu'il y a des valeurs fondamentales, il n'y a aucune place pour le compromis, spécialement lorsque personne n'est forcé au compromis. L'une de ces valeurs fondamentales est le respect que nous devons à la vie humaine elle-même.

Quelle personne éclairée accepterait une loi de compromis, permettant l'exécution sans procès? Ceci fut à certains endroits une pratique populaire, sanctionnée par la conscience de la communauté. Dans ce cas, un gouvernement démocratique accepterait-il de légaliser ce genre de meurtre, si tel est le désir de la communauté locale?

Ce que le gouvernement propose, c'est une loi sur l'avortement laissée à l'interprétation locale, lorsqu'il permet de tuer un être

humain pour des raisons de santé qui, selon lui, n'ont pas besoin d'être définies.

Par cet amendement que nous avons présenté, nous pourrions, dans l'espace de 6 mois, faire étudier tous les corps intermédiaires, tous les corps d'associations possibles afin de pouvoir éclairer la population.

• (5.00 p.m.)

Au fait, pas plus tard qu'au début de la semaine, en me rendant à Ottawa, j'ai écouté une émission de radio, et le fils d'un juge, qui animait cette émission de radio, posait la question à la population: «Êtes-vous en faveur de l'attitude du Ralliement créditiste?» En passant, c'était un bon libéral. Et il ajoutait: «Quand la vie de la mère est en danger, êtes-vous en faveur de l'avortement?»

Alors, une question posée comme telle nous prouve hors de tout doute que la réponse sera: «On veut sauver la vie de la mère».

Alors, nous, dans l'enseignement que nous avons reçu et en tant que chrétiens, c'est quelque chose de sacré, une mère qui a compris la beauté du rôle qu'elle a à accomplir, à savoir de donner sa vie pour une autre vie. C'est quelque chose de tellement sublime, de tellement beau, que nous acceptons, en tant que chrétiens, et nos mères de famille l'acceptent, de donner même leur vie, et seule la possibilité de voir que la mère et l'enfant mourraient tous les deux peut poser un geste.

A cette émission, j'ai entendu la déclaration d'un type qui connaissait très bien, autrefois, le père Lelièvre de regrettée mémoire. Il a déclaré que le père Lelièvre venait de France et que des médecins avaient dit: La maman doit être avortée, car la maman va mourir et le fils qui va naître aussi. Eh bien, la maman a été sauvée, le fils est né et nous avons connu, dans la province de Québec, pour continuer à prêcher le catholicisme que nous, en plus, nous n'avons pas de honte d'exprimer tout haut, le père Lelièvre qui nous a donné de ses retraites fermées et qui a tant rendu service à la société.

Devant des actes passés qui ont existé comme tels, je dis à tous ceux qui sont dans cette Chambre d'exiger au plus tôt, de la part d'un premier ministre intransigeant, le droit d'un vote libre, comme nous avons pu constater qu'un chef de l'opposition, qui n'est pas tellement bruyant, mais qui, enfin, à l'arrière des rideaux, a permis à ses confrères un vote libre sur ce bill omnibus.

Qu'on tâche donc d'avoir des gens qui réclament à notre premier ministre le même geste, de la part des libéraux, pour qu'enfin nous puissions connaître exactement la vérité.

J'ai lu aussi, dans le hansard, la déclaration du député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), seule représentante féminine. Je puis dire à cette bonne dame que si elle croit